

✱ COMPTE RENDU DE SEANCE ✱

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le jeudi vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 18 septembre 2008, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'**ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Nouredine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Annie TARAVEL, Julien BANCEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Isabelle CHANVILLARD, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Catherine LAVAL, Pierre FAVRE, Philippe MEUNIER, Marguerite JEGER.

ABSENTS :

Denise ROSSET-BRESSAND, Pascal MARION-BOURGEAT, Yolande LOBA, Patrick PUTTEVILS, Pascal MERLE.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Corinne DUBOS (pouvoir à Françoise BOTTURA), Philippe NICOLINO (pouvoir à Françoise CHAVAGNE), Marie LORIAU (pouvoir à Adrien DRIOLI), Mireille ROUVIERE (pouvoir à Marie-Jo BASSON), Gérard HEINZ (pouvoir à Daniel GOUX), Zeina KHAIR-LAFOND (pouvoir à Pierre FAVRE), Liliane ROCHE (pouvoir à Philippe MEUNIER), Patrice MANGEREST (pouvoir à Evelyne FONTAINE).

Secrétaire de séance : Monsieur Yannis AL MAHDI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2008.

.../...

Communication n° 08.115 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de juin, juillet et août 2008)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis les mois de juin, juillet et août 2008.

Délibération n° 08.116 : MUNICIPALITE ET ASSEMBLEE : Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE son règlement intérieur tel que proposé.

Délibération n° 08.117 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de l'état des effectifs au 1er septembre 2008

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs actualisé au 1^{er} septembre 2008 ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2008, au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 08.118 : RESSOURCES HUMAINES : Régime indemnitaire - Modification de l'annexe de la délibération n° 07.153 (mise en place du régime indemnitaire de DGAS sur grade d'administrateur)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant le régime indemnitaire, MODIFIE l'annexe de la délibération n° 07.153 en ajoutant le cas d'un DGAS sur grade d'administrateur ; PRECISE que la dépense afférente est d'ores et déjà prévue au chapitre globalisé 012 du budget 2008.

= Arrivée de M. Marion-Bourgeat à 19 heures 10 =

Délibération n° 08.119 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour du tableau de rémunération des vacataires

A l'unanimité, le Conseil Municipal, aux fins d'actualisation des rémunérations des vacataires, ENTERINE le tableau présenté reprenant l'ensemble des rémunérations des vacataires ; DIT que les dépenses afférentes sont prévues au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 08.120 : RESSOURCES HUMAINES : Composition du Comité Technique Paritaire - Choix du nombre de représentants

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE à six le nombre de représentants du personnel au Comité Technique Paritaire et DECIDE qu'il sera constitué de six représentants titulaires du personnel et de six représentants titulaires de la collectivité, accompagnés pour chaque catégorie d'un nombre identique de suppléants.

Délibération n° 08.121 : AFFAIRES FINANCIERES : Subvention du budget principal au budget annexe des usines-relais pour financement de travaux lourds de réfection et d'économie d'énergie

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'attribution d'une subvention de 370.000 € du budget principal au budget annexe des usines-relais au titre des charges collectives trop lourdes dépassant la capacité contributive des 12 locataires et du projet de production d'électricité photovoltaïque.

Délibération n° 08.122 : AFFAIRES FINANCIERES : Convention d'occupation du FLPA du Clairon par le C.C.A.S. - Avenant n° 2 (modification de la provision sur grosses réparations)

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer un avenant n° 2 à la convention d'occupation du FLPA par le C.C.A.S., avenant ramenant à hauteur de 60 % la participation du C.C.A.S. pour le financement des travaux de désenfumage.

Délibération n° 08.123 : AFFAIRES FINANCIERES : Contrat éducatif local - Désignation du porteur de l'action R.R.S. Bel Air

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE l'attribution au collège Colette de la subvention de 2.000 euros prévue dans la délibération n° 08.010 du 24 janvier 2008 au titre de l'action "Réseau de Réussite Scolaire (R.R.S.) Bel Air" du Contrat éducatif local.

Délibération n° 08.124 : AFFAIRES FINANCIERES : Mandat spécial pour la délégation de la Ville au Burkina Faso

A l'unanimité, le Conseil Municipal DONNE MANDAT spécial à Monsieur Heinz, conseiller délégué au jumelage et aux coopérations décentralisées, pour un voyage au Burkina Faso du 27 octobre au 4 novembre 2008, voyage destiné à examiner les résultats du projet Nouna et engager une réflexion sur une éventuelle poursuite de l'engagement de la Ville.

Délibération n° 08.125 : URBANISME : Acquisition d'un terrain sis rue de l'Egalité et cadastré CP 208

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition de la parcelle non bâtie CP 208 sise rue de l'Egalité au prix de 1 €/m², soit 1.770 €, conformément à l'avis du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 1.770 € et aux frais de notaire, estimés à 800 € seront imputées à l'article 2111.

Délibération n° 08.126 : URBANISME : Développement durable - Création de l'Agenda 21 local - Demande de subvention européenne au titre du programme FEDER

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à déposer, dans le cadre de la stratégie "projet urbain intégré du Grand Lyon", une demande de subvention européenne via le programme FEDER, pour le financement de la création d'un Agenda 21 local ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter au taux maximal les subventions relatives à cet Agenda 21 local de Saint-Priest ; AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions et documents nécessaires à la perception desdites subventions ; DIT que les recettes seront inscrites à l'article 7477.

Délibération n° 08.127 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Communication du plan de lutte contre les discriminations - Demande de subvention auprès de l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant le plan de lutte contre les discriminations, AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention pour le financement de l'impression des documents de communication à destination du grand public, des professionnels, des partenaires et des élus locaux ; AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions nécessaires à l'engagement de cette action ; DIT que les dépenses seront imputées à l'article 6236 et les recettes inscrites à l'article 74718.

*= Arrivée de Mme Loba à 19 heures 30 et de M. Heinz à 19 heures 35 =
= Départ à 19 heures 45 de Mme Faure, qui donne procuration à Mme Schmitt =*

Délibération n° 08.128 : LOGEMENT : Accession sociale au logement - Expérimentation "Pass-foncier" sur la ZAC Berliet - Dispositif d'aide communale

A l'unanimité, le Conseil Municipal DONNE SON ACCORD au dispositif expérimental d'aide communale pour le "Pass-foncier" réalisé sur 13 villas de la ZAC Berliet ; AUTORISE Madame le Maire à signer les attestations d'attribution de subventions et tous documents y afférents ; INSCRIT la dépense, d'un montant de 46.000 € à l'article 2042 du budget en cours.

Délibération n° 08.129 : LOGEMENT : Accession sociale au logement - Expérimentation sur le programme de Rhône-Saône Habitat (Carré Rostand) - Dispositif d'aide communale

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le dispositif expérimental d'aide à l'accession pour l'opération réalisée par Rhône-Saône Habitat au Carré Rostand ; AUTORISE Madame le Maire à

signer les attestations d'attribution de subventions et tous documents y afférents ; INSCRIT la dépense, d'un montant de 126.000 € à l'article 2042 du budget en cours.

= Départ de M. Béranger à 19 heures 55 =

Délibération n° 08.130 : LOGEMENT : Octroi d'une subvention à "Porte des Alpes Habitat" pour l'opération "Pré Gauthier" 11 rue Aristide Briand

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le versement d'une subvention de 33.357 € à "Porte des Alpes Habitat" pour l'opération réalisée en VEFA 11 rue Aristide Briand (acquisition de 13 logements) ; AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de participation financière et de réservation ainsi que tous documents y afférents ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 20417.

Délibération n° 08.131 : LOGEMENT : ORU - Cession d'appartements aux propriétaires des bâtiments A et B des Alpes

A la majorité (par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain du centre-ville, APPROUVE la cession de deux appartements T4, sis l'un N 34 rue George Sand (lots 693 + 675) et l'autre C 22 rue Juliette Récamier (lots 471 + 457), aux prix respectifs de 105.000 € et 126.500 € conformes à l'évaluation du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer les actes authentiques ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives aux frais de notaire, estimés respectivement à 9.000 € et 10.000 € seront imputées à l'article 6226 ; DIT que les recettes relatives à ces ventes seront imputées à l'article 775.

Délibération n° 08.132 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté Guy Dauphin Environnement - Demande d'autorisation en vue d'exploiter un centre de tri et de transit de déchets banals à Corbas - Avis de la Commune

A la majorité (par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal, compte tenu des éléments techniques rapportés au dossier et des différents avis précédents, EMET un avis favorable sur la demande présentée par la Sté Guy Dauphin Environnement en vue d'être autorisée à exploiter un centre de tri et de transit de déchets banals à Corbas.

Délibération n° 08.133 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté DISPAGRI - Demande d'autorisation en vue d'augmenter un stockage de poudre à Chaponnay - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal, au regard du dossier technique et de l'avis de la commune d'accueil, EMET un avis favorable sur la demande présentée par la Sté DISPAGRI en vue d'être autorisée à augmenter un stockage de poudre dans le parc d'affaires de la Vallée de l'Ozon à Chaponnay.

Délibération n° 08.134 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté Technocoat - Demande d'autorisation en vue de poursuivre l'exploitation d'une installation de traitement de surface des métaux à Saint-Priest - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal EMET un avis favorable sur la demande présentée par la Sté DISPAGRI en vue d'être autorisée à poursuivre l'exploitation d'une installation de traitement de surface des métaux 16 rue Nicéphore Niepce à Saint-Priest, en demandant toutefois que l'arrêté préfectoral porte une attention particulière aux prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales en raison du périmètre de protection éloignée du puits de captage des Quatre Chênes.

Délibération n° 08.135 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté Recyclage Métaux Ferreux - Demande d'autorisation en vue d'exploiter un centre de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage à Saint-Priest - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal, compte tenu de la nature d'activité (déchets toxiques) et du choix du site de production, EMET un avis défavorable sur la demande présentée par la Sté Recyclage

Métaux Ferreux en vue d'être autorisée à exploiter un centre de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage 90 route de Grenoble à Saint-Priest.

Délibération n° 08.136 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Prestations d'entretien des espaces verts pour trois ans (années 2006 à 2009) - Avenant de transfert relatif au marché n° 06/30

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 de transfert relatif au marché n° 06/30, consacrant la fusion/absorption de la Sté "Arbres et Physo SAS" (co-traitant du groupement titulaire du marché) par le mandataire du groupement, la société "Espaces verts - Tarvel".

Délibération n° 08.137 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Impression du magazine municipal "Couleurs de Saint-Priest" pour une durée de trois ans - Avenant de transfert relatif au marché n° 07/81

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 de transfert relatif au marché n° 07/81, consacrant la cession du fonds de commerce de la Sté "Maulde et Renou Aisne", titulaire du marché, au profit de la société "Roto Aisne SN" consécutivement à un jugement du Tribunal de commerce de Paris en date du 2 juillet 2008.

Délibération n° 08.138 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voie (prolongement de voirie) - Secteur de La Fouillouse

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME "rue Nicéphore Niepce" l'ensemble de la voie qui a pour tenant le chemin de la Fouillouse et désormais pour aboutissant le chemin des Frères Lumière.

Délibération n° 08.139 : EDUCATION : Fournitures scolaires 2008 - Crédits ouverts

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'ensemble des propositions présentées concernant l'attribution des crédits pour les fournitures scolaires de l'année 2008.

Délibération n° 08.140 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de l'Espace Mosaïque le 18/10/2008 et du CCTA le 29/3/2009 pour l'association "Rêves Rhône" - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal, par dérogation à la délibération sur les droits d'occupation des salles municipales, ACCORDE à l'association "Rêves Rhône" - antenne "Rêves Lyon", à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de l'Espace Mosaïque le 18 octobre 2008 et du Centre culturel Théo Argence le 29 mars 2009.

Délibération n° 08.141 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de l'Espace Mosaïque le 15/11/2008 pour l'association "l'Enfant Bleu" - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal, par dérogation à la délibération sur les droits d'occupation des salles municipales, ACCORDE à l'association "l'Enfant Bleu", à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de l'Espace Mosaïque le 15 novembre 2008.

Délibération n° 08.142 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle du Concorde le 25/1/2009 pour l'association "Généraction" - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal, par dérogation à la délibération sur les droits d'occupation des salles municipales, ACCORDE à l'association "Généraction", à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle du Concorde le 25 janvier 2009.

Délibération n° 08.143 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition du C.C.T.A. pour l'association "Amnesty International" le 25/10/2008 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal, par dérogation à la délibération sur les droits d'occupation des salles municipales, ACCORDE à l'association "Amnesty International", à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition du Centre culturel Théo Argence le 25 octobre 2008.

Délibération n° 08.144 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition du C.C.T.A. pour l'association de soins palliatifs "ASP2 Saint-Priest" le 3/10/2008 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal, par dérogation à la délibération sur les droits d'occupation des salles municipales, ACCORDE à l'association "ASP2 Saint-Priest", à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition du Centre culturel Théo Argence le 3 octobre 2008.

Délibération n° 08.145 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle du Concorde pour l'association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre le 20/9/2008 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal, par dérogation à la délibération sur les droits d'occupation des salles municipales, ACCORDE à l'association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et des Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (ACPG-CATM) - Veuves Civiles, à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle du Concorde le 20 septembre 2008.

Vœu n° 08.146 : MOTIONS ET VOEUX : Vœu relatif à la privatisation de La Poste

A la majorité (par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal réuni ce jour EMET le vœu que l'on redonne du souffle au service public national de La Poste, avec des personnels respectés, avec un maillage intelligent sur l'ensemble du territoire, avec un vrai projet et une ambition renouvelée.

La séance est levée à vingt heures quinze.

Le Maire,